

FNB indiciel américain marché total (couvert en \$ CA) Vanguard

20 juin 2025

VUS

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB indiciel américain marché total (couvert en \$ CA) Vanguard. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements Vanguard Canada Inc. au 1 877 410-7275 ou à l'adresse info-canada@vanguard.com ou visitez le www.vanguard.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB	30 novembre 2011
Valeur totale au 30 avril 2025	1 055 millions \$
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,16 %
Gestionnaire du fonds	Placements Vanguard Canada Inc.
Gestionnaire de portefeuille	Placements Vanguard Canada Inc.
Sous-conseiller	Vanguard Global Advisers, LLC
Distributions	Trimestrielles, devraient être versées dans les dix jours de la fin de chaque trimestre

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 avril 2025)

Symbole boursier	VUS
Bourse	TSX
Monnaie	\$ CA
Volume quotidien moyen	32 520 parts
Nombre de jours de négociation	251 jours

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 avril 2025)

Cours du marché	86,18 \$-107,13 \$
Valeur liquidative	86,04 \$-107,16 \$
Écart acheteur-vendeur moyen	0,045 %

Dans quoi le FNB investit-il?

Le fonds vise à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement d'un indice général de titres de capitaux propres américains qui mesure principalement les rendements sur le placement des actions de sociétés américaines à grande capitalisation et qui est couvert en dollars canadiens. Actuellement, ce FNB Vanguard cherche à reproduire le CRSP US Total Market Index (couvert en \$ CA) (ou tout indice qui le remplace). Il investit principalement, directement ou indirectement, dans des actions de sociétés américaines et il utilise des dérivés pour chercher à couvrir en dollars canadiens l'exposition au dollar américain des titres compris dans l'indice CRSP US Total Market (couvert en \$ CA).

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB, au 30 avril 2025. Les placements du FNB changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2025)

1. Apple Inc	5,9 %
2. Microsoft Corp	5,5 %
3. NVIDIA Corp	4,7 %
4. Amazon.com Inc	3,3 %
5. Alphabet Inc	3,1 %
6. Meta Platforms Inc	2,2 %
7. Berkshire Hathaway Inc	1,8 %
8. Broadcom Inc	1,7 %
9. Tesla Inc	1,4 %
10. Eli Lilly & Co	1,4 %

Pourcentage total des dix principaux placements

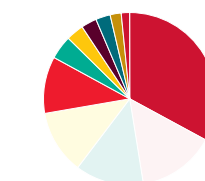
31,0 %

Nombre total de placements

3 564

Répartition des placements (au 30 avril 2025)

Secteur



32,9 %	Technologies
14,6 %	Biens de consommation discrétionnaire
12,9 %	Industrie
12,0 %	Services financiers
10,7 %	Soins de santé
4,4 %	Biens de consommation de base
3,3 %	Énergie
2,9 %	Services aux collectivités
2,7 %	Immobilier
2,1 %	Télécommunications
1,6 %	Matériaux de base

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Vanguard estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**. Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

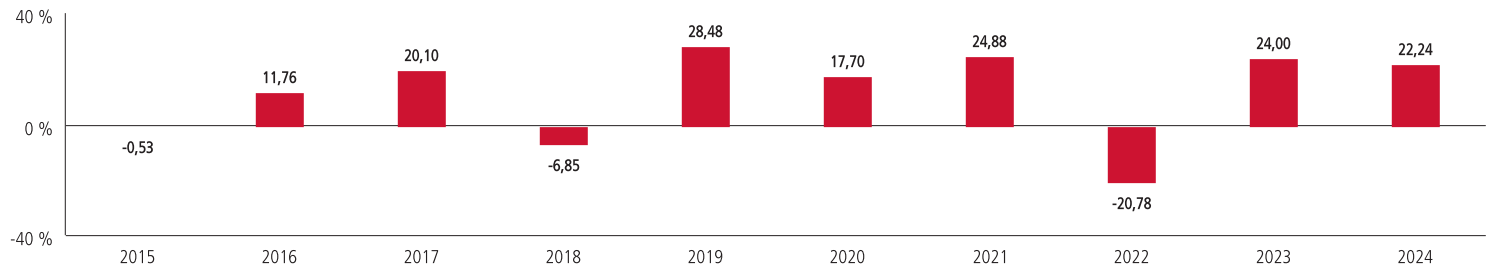
Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des 10 dernières années. Les frais du FNB ont été déduits du rendement ¹ exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des parts du FNB chacune des 10 dernières années. La valeur du FNB a diminué pendant 3 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau montre le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	21,40 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 214 \$.
Pire rendement	-21,87 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 781 \$.

Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts du FNB depuis sa création disposerait de 4 640 \$ au 30 avril 2025, ce qui représente un taux de rendement annuel composé de 12,12 %.

Négociation des parts du FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif, mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent une plus-value du capital à long terme;
- désirent investir dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à petite, à moyenne et à grande capitalisation;
- désirent couvrir en dollars canadiens leur exposition aux devises;
- peuvent tolérer les fluctuations du marché boursier.



N'investissez pas dans ce FNB si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

¹ Les rendements sont calculés en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur vous parce qu'ils diminuent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2024, les frais du FNB s'élevaient à 0,16 % de sa valeur, c'est-à-dire à 1,60 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Le gestionnaire a renoncé à certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,16 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,00 %
Frais du FNB	0,16 %

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Pour plus d'information :

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Placements Vanguard Canada Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Placements Vanguard Canada Inc.

Bay Adelaide Centre
22, rue Adelaide Ouest
Bureau 2500
Toronto (Ontario) M5H 4E3
Numéro sans frais : 1 877 410-7275
Courriel : info-canada@vanguard.com
Site Web : vanguard.ca

Déni de responsabilité du fournisseur d'indices

L'indice « CRSP US Total Market » et l'indice « CRSP US Total Market (CAD-hedged) » (les « indices ») sont des produits de Center for Research in Security Prices, LLC (« CRSP »), membre du groupe de l'Université de Chicago (l'« Université »), et peuvent être utilisés par Vanguard conformément à une licence. CRSP® est une marque de commerce de CRSP et elle est utilisée sous licence à certaines fins par Vanguard. Le Vanguard U.S. Total Market Index ETF et le Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD-hedged) ne sont ni parrainés, ni avalisés, ni vendus, ni promus par CRSP ou l'Université. CRSP et l'Université ne font aucune déclaration ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Vanguard U.S. Total Market Index ETF ou du Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD-hedged) ou à un membre du public concernant l'opportunité d'un placement dans des titres en général ou dans le Vanguard U.S. Total Market Index ETF ou le Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD-hedged) en particulier ou concernant la capacité des indices de reproduire le rendement du marché en général. Les indices sont établis, composés et calculés sans tenir compte de Vanguard ni du Vanguard U.S. Total Market Index ETF ou du Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD-hedged). CRSP et l'Université n'ont aucune obligation de tenir compte des besoins de Vanguard ou des propriétaires du Vanguard U.S. Total Market Index ETF ou du Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD-hedged) dans le cadre de l'établissement, de la composition ou du calcul des indices. CRSP et l'Université ne sont pas responsables de l'établissement des cours et du nombre de titres du Vanguard U.S. Total Market Index ETF ou du Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD-hedged) émis ou vendus ou du moment de leur émission ou de leur vente, ni de l'établissement ou du calcul de l'équation selon laquelle les titres du Vanguard U.S. Total Market Index ETF ou du Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD hedged) doivent être convertis en espèces, déposés ou rachetés, selon le cas, et elles n'y ont pas participé. CRSP et l'Université n'ont aucune obligation ou responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des titres du Vanguard U.S. Total Market Index ETF ou du Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD hedged). Rien ne garantit que les produits de placement fondés sur l'indice reproduiront fidèlement le rendement de l'indice ou offriront un rendement positif. CRSP et l'Université ne sont pas des conseillers en placement. Le fait pour un titre d'être représenté dans un indice ne constitue pas une recommandation de la part de CRSP ou de l'Université d'acheter, de vendre ou de détenir un tel titre ni ne constitue un conseil en placement.

CRSP ET L'UNIVERSITÉ NE GARANTISSENT PAS LE CARACTÈRE ADÉQUAT, EXACT, OPPORTUN ET/OU EXHAUSTIF DE L'INDICE, DES DONNÉES QUI S'Y RAPPORTE OU DES COMMUNICATIONS, Y COMPRIS LES COMMUNICATIONS ORALES OU ÉCRITES (NOTAMMENT LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) QUI LES CONCERNENT. CRSP ET L'UNIVERSITÉ NE SERONT PAS TENUES DE PAYER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET ELLES N'ENGAGENT AUCUNEMENT LEUR RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD D'ERREURS, D'OMISSIONS OU DE RETARDS À CET ÉGARD. CRSP ET L'UNIVERSITÉ NE DONNENT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET ELLES DÉNIENT EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UNE FIN OU À UNE UTILISATION DÉTERMINÉE OU QUANT AUX RÉSULTATS QU'OBTIENDRONT VANGUARD, LES PROPRIÉTAIRES DU VANGUARD U.S. TOTAL MARKET INDEX ETF OU DU VANGUARD U.S. TOTAL MARKET INDEX ETF (CAD-HEDGED) OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DE L'INDICE OU DE TOUTE DONNÉE QU'IL COMPORTE. SANS LIMITER LE CARACTÈRE GÉNÉRAL DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS CRSP ET L'UNIVERSITÉ NE SAURAIENT ÊTRE RESPONSABLES DE DOMMAGES INDIRECTS OU DE DOMMAGES INTÉRÊTS SPÉCIAUX OU PUNITIFS, NOTAMMENT D'UN MANQUE À GAGNER, DE PERTES LIÉES À LA NÉGOCIATION, DE LA PERTE DE TEMPS OU DE LA SURVALEUR, MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU DOMMAGES INTÉRÊTS, QUE CE SOIT AUX TERMES D'UN CONTRAT, DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT. IL N'EXISTE AUCUN TIERS BÉNÉFICIAIRE À L'ÉGARD DES ENTENTES OU DES ARRANGEMENTS ENTRE CRSP ET VANGUARD AUTRES QUE LES CONCÉDANTS DE LICENCE, LE CAS ÉCHÉANT, DE CRSP.